

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV) DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A CUFFIES A 18H

Date de convocation : 2 Octobre 2020

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, POTEL représentée par M LECLERE, MARTIN, GANDON, COTTEREAUX, DRIVIERE, GAUTHIER, POTTIER, DELVAL,

Messieurs MATHAUT, TOUSSAINT, BOUVIER, BIONNE, ROSSIGNOL, DUBOIS, MONTARON, RENAUD, BEZIN, HERTAULT, PONCELET, LESOURD, TEMPLIER, ROGER, JOLLY, MOLCARD, LALU, BOULLE, WATIER représenté par Mme LEDOUX, NELATON, BOUCHER, LETRILLART, MALHOMME, DELACOUR, DE FAY, MARTINEZ, ZIMMER représenté par M FOSTIER, THOMA, SAMIER, DESTRI, BOUDEELE, DAVALAN, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE, LAFLEUR représenté par Mme DEFRANCO, SIMON, PALMA CASTILLO, SELLIER, DAVIN, RECKE, DUFORET, COLOMBO, ROSSE représenté par M DEJAIFFE, ROCHARD, LEROUX Tristan, BARTIZEL, TROMBETTA, BOBIN, TASSIN, LALLIER représenté par M DUFOUR, GOBBE, BOMBART, FAYE, THIEL, MARCELLIN, CHATELAIN, LEMISTRE représenté par M HENIQUE, MUZART, GRANTOT, HERMAND

POUVOIRS :

Mme LEMOINE BOUTTE avait donné pouvoir à M MATHAUT

M REBEROT avait donné pouvoir à M MAURICE

Mme HOICHE avait donné pouvoir à M LETRILLART

M PETIT avait donné pouvoir à M HERTAULT

M HERTAULT Hervé est désigné secrétaire de séance

M DELACOUR Patrick, doyen d'âge de l'assemblée préside la séance jusqu'à l'élection du Président et rappelle l'ordre du jour ci-dessous :

- Installation du comité syndical
- Election du président
- Vote du nombre de vice-présidents et membres du bureau
- Election des vice-présidents et membres du bureau
- Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le président et les vice-présidents

Installation du comité syndical

Après avoir fait l'appel des titulaires présents et de ceux représentés par leur suppléant et les pouvoirs donnés aux autres titulaires. La majorité des membres ayant répondu à l'appel, le Comité Syndical est valablement constitué.

Election du Président

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SESV est élu selon les règles applicables à l'élection du Maire et précisées à l'article L.2122-7 du CGCT.

Le président de séance lance un appel à candidatures : M Benoit LETRILLART est candidat et aucune autre candidature n'est enregistrée.

Deux scrutateurs sont désignés : M LEROUX Tristan et M MOLCAR

Il est procédé à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- 4 bulletins blancs
- 1 bulletin pour M TROMBETTA
- 71 bulletins pour M LETRILLART

Mr Benoit LETRILLART est élu Président avec **71** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

Vote du nombre de vice-présidents et membres du bureau

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 5 et celui des membres du bureau à 6

Un équilibre bâti sur :

- la représentation proportionnelle des EPCI,
- la représentation des syndicats historiques,
- un équilibre urbain rural.

Composition du bureau

12 membres : 1 président, 5 vice-présidents, 6 membres

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

Election des Vice-Présidents

L'élection des Vice-Présidents aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose M Philippe MONTARON (Grand Soissons Agglomération) qui sera en charge de l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et de la préparation du budget.

Aucun autre candidat ne se présente

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76

- 62 bulletins exprimés – 9 blancs – 5 nuls

Mr **Philippe MONTARON est élu 1^{er} Vice- Président** avec **62** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose M Marcel BOMBART (Communauté de Commune du Val de l’Aisne) en charge du suivi de l’exécution du budget, du suivi des DSP et des affaires juridiques.

Aucun autre candidat ne se présente

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 75
- 68 bulletins exprimés - 6 bulletins blancs – 1 bulletin nul

Mr **Marcel BOMBART est élu 2^{ème} Vice- Président** avec **68** voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose Mme Frédérique DRIVIERE (Communauté de Communes d’Oulchy-le-Château) en charge des ressources humaines.

Aucun autre candidat ne se présente

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 76
- 72 bulletins exprimés - 3 Bulletins blancs - 1 Bulletin nul

Mme **Frédérique DRIVIERE est élue 3^{ème} Vice-Présidente** avec **72** voix. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose Mme Nathalie GAUTIER (Communauté de Communes de Retz en Valois) en charge de la convergence tarifaire et des relations avec les territoires et les élus.

Aucun autre candidat ne se présente.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 76
- 71 bulletins pour Mme GAUTIER– 2 bulletins pour M MATHAUT– 3 bulletins blancs

Mme **Nathalie GAUTIER est élue 4^{ème} Vice- Présidente avec 71 voix**. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose M Dominique MATHAUT (Grand Soissons Agglomération) en charge du suivi des investissements et de l'exploitation technique du service.

Aucun autre candidat ne se présente.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- 71 bulletins pour M MATHAUT – 1 bulletin pour Mme DRIVIERE – 1 bulletin pour Mme GAUTIER

Mr Dominique MATHAUT est élu 5^{ème} Vice- Président avec 71 voix. Il est immédiatement installé dans ses fonctions

Election des membres du Bureau

Mme DELVAL Yveline est élue avec 66 voix
M VILLEVOYE Philippe est élu avec 64 voix
M TEMPLIER Marc est élu avec 65 voix
M SAMIER Jean Luc est élu avec 62 voix
M Denis MAURICE est élu avec 67 voix
M LALU Hervé est élu avec 65 voix

Régime indemnitaire des élus

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2005-726 du 29 juin 2005 relatif aux indemnités de fonction de Président et Vice-Président des Etablissements de coopération intercommunale,

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base pour le calcul des indemnités des élus,

Considérant que la population totale des communes du S.E.S.V. s'élève à 28 966 habitants

DECIDE

De fixer le montant annuel de l'indemnité dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au titulaire de mandats locaux, par la loi et les décrets précité :

- Pour l'exercice de la fonction de **Président** au taux de 22,88 % de l'indice terminal de la Fonction Publique

- Pour la fonction de **Vice-Président** à 9,15 % de l'indice terminal de la Fonction Publique

Le Président

- Dit que cette délibération est prise par le Comité Syndical en date du 14 octobre 2020
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du SESV

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Avant de lever la séance, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée et pour ceux qui ne l'ont pas fait la nécessité de voter pour les demandes d'extension du périmètre du SESV au 1^{er} janvier 2021 pour les communes de Billy-sur-Ourcq, Droizy, Retheuil, Taillefontaine, Haramont, Pernant et Bieuxy.

La séance est levée à 21h15.